



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

**numéro 6: Mai/Juin 2018**

# SUD-OUEST EN BREF

## BREVES

### 1-Bilan annuel Accord Temps Partiel Choisi:

Depuis la signature de l'accord, 34 demandes ont été enregistrées. En 2017, sur 18 demandes, 12 ont été accordées. En cas d'impossibilité sur la structure, une proposition sur le même secteur géographique est systématique. L'organisation du temps de travail est à la main du manager, en cas de désaccord l'arbitrage se fait au niveau RH.

### 2-Bilan des révisions salariales 2017:

2017 a connu 245 promotions (enveloppe égalité professionnelle incluse) pérennes (148 femmes et 97 hommes) et 35 primes. Au global, 35,7% de l'effectif a bénéficié d'une promotion salariale, 10225 points ont été attribués et 52 changement de grade accordés. Une pondération positive à été appliquée aux primes envers les services centraux afin de compenser « perf&co ».

### 4-Information Bilan Perf&Co 2017:

6 pôles éligibles (sur 7), 69 CCM (après retraitement RH) soit 86%, 6 secteurs (sur 7), 3 TLA. Pour le CMSO, le montant brut chargé représente un coût de 2,5M€. Les services centraux, toujours exclus du système, pourront ouvrir une cagnotte leetchi pour compenser une partie de ce que grève Perf&Co sur l'intéressement/participation...

### Vos Elus:

Patricia Laurier  
Nathalie Nouaud  
Céline Pierre  
Coryse Barberin

René Rastoll  
Régis Cazajous  
Jean-Luc Lochon  
Céline Prévot

## A LA UNE

**L'épargne salariale est un dispositif RH.** Elle s'appuie et doit s'appuyer sur des accords adoptés par les partenaires sociaux et représenter un levier important du dialogue social,

Elle se compose de deux mécanismes intellectuellement distincts:

-un mécanisme de distribution de revenus (participation, intéressement) qui permet d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise.

-un mécanisme d'épargne (PEE, PERCO) qui permet l'accès à des fonds de qualité mais doit aussi protéger au mieux les salariés.

La CFDT est à ce sujet attachée à la diversification des risques pris par le salarié et à son accompagnement efficace vers des produits adaptés à ses besoins et participant à un développement durable.

La volonté du gouvernement est de simplifier et de rapprocher les différents dispositifs (PEE, PERCO...) afin de couvrir plus de salariés et de permettre à ces derniers de mieux connaître leurs droits et d'en améliorer la portabilité.

### 1-Mieux associer les salariés aux résultats de l'entreprise.

Pour la CFDT, l'épargne salariale doit demeurer un levier pour le dialogue social. La conclusion des accords par accord majoritaire doit demeurer privilégiée.

### 2-Orienter l'épargne vers le long terme.

La CFDT demande l'orientation prioritaire des fonds d'épargne salariale vers la préparation de la retraite. La sortie en rente doit devenir plus attractive qu'à ce jour pour mutualiser le risque viager dès lors que les plans comportent un capital suffisant.

### 3-Mieux protéger l'épargne des salariés.

Les fonds d'épargne salariale sont le seul produit financier vers lequel des épargnants sont orientés sans conseil financier, alors qu'ils représentent le principal véhicule de détention d'actions. La CFDT demande donc que la directive sur les Marchés d'Instruments Financiers s'applique aux détenteurs de compte d'épargne salariale.

### 4-Mobiliser l'épargne des salariés vers le progrès.

L'épargne salariale permet par ailleurs aux salariés d'accéder à un portefeuille de valeurs mobilières.

S'il est impératif de maintenir un niveau suffisant de prélèvement social pour ce type de dispositif, la CFDT n'est pas opposée à la possibilité de moduler cette contribution en fonction de l'impact que peut avoir l'usage des fonds issus de l'épargne salariale, l'incitation fiscale récompensant les externalités positives de ces fonds.

Par ailleurs, la CFDT demande que le sens des produits soit renforcé, avec l'offre de produits solidaires et thématiques orientés vers le développement local, la transition écologique et énergétique, la santé, l'égalité femmes-hommes, l'amélioration des conditions de travail ou l'emploi.

## INFO

### C'était en 1968, il y a 50 ans: Un pavé dans l'histoire.

Dans la rue résonnait Léo Ferré: « Y'en a pas un sur cent et pourtant ils existent, Et s'il faut commencer par les coups d' pied au cul ,Faudrait pas oublier qu' ça descend dans la rue, Les anarchistes, Ils ont un drapeau noir ,En berne sur l'Espoir, Et la mélancolie, Pour traîner dans la vie, Des couteaux pour trancher, Le pain de l'Amitié, Et des armes rouillées, Pour ne pas oublier », Au théâtre de l'Odéon, Jacques HIGELIN s'emparait du grand piano devant les étudiants insurgés, participait à des happenings, improvisait avec l'Art ensemble de Chicago.

**Un mois-un accord:** L'accord égalité pro arrive à échéance et est à nouveau en négociation.

Malgré quelques progrès, des écarts en termes de rémunération perdurent. Et ce même dès l'embauche, ce qui est totalement inacceptable! Des différences criantes persistent également en termes de montant de primes et d'accès aux postes à responsabilité et au statut cadre.

En termes de conditions de travail, beaucoup de chemin reste encore à parcourir